

# CONTACT



## BONNES NOUVELLES :

# UNE TRAVAILLEUSE SE REMET D'UNE BLESSURE POUR DÉCROCHER UN MEILLEUR EMPLOI



Sheila McCrea

Le jour du 4 novembre 2004 a commencé comme tout autre jeudi pour Sheila McCrea. Âgée de 42 ans à l'époque, M<sup>me</sup> McCrea travaillait comme technicienne au contrôle de la qualité à une installation de fabrication. Elle a pointé son arrivée, salué ses collègues, et s'est préparée pour sa journée de travail. Puisqu'elle occupait ce poste depuis six ans, elle

était habituée au travail physique. Elle n'était cependant pas prête pour les conséquences qu'une tâche habituelle aurait ce jour-là, soit des conséquences qui changeraient sa vie. Lorsqu'elle a soulevé une boîte de 27 kg, M<sup>me</sup> McCrea a ressenti un claquement au dos. Elle est tombée par terre immédiatement.

« Je ne sais pas ce qui s'est passé. Je n'ai rien fait de différent que toute autre fois », a-t-elle dit à ses collègues qui sont accourus pour l'aider. Dans les minutes qui ont suivi l'incident, M<sup>me</sup> McCrea a réalisé

la gravité de la situation. Elle a ressenti une douleur lancinante au dos et à la jambe gauche lorsqu'on l'a aidé à se lever. Elle a signalé l'accident à son surveillant et s'est rendue à l'hôpital, où elle a rempli un Formulaire 67 (*Rapport sur l'accident ou la maladie professionnelle*). Après l'avoir examiné, on lui a dit de limiter le temps qu'elle resterait debout pendant quelques jours.

Elle a essayé de reprendre le travail trois jours plus tard, mais la douleur était trop intense. Étant donné qu'elle ne pouvait même pas rester debout pendant une demi-journée, elle est retournée à l'hôpital. C'est de cette façon qu'elle a commencé une tendance qui se poursuivrait au cours des 18 prochains mois. Il n'y avait pas de traitement qui l'aidait. Les analgésiques la rendaient faible, les injections de stéroïdes étaient peu efficaces et les traitements de physiothérapie semblaient souvent empirer sa douleur. Ce n'est que des mois plus tard que des radiographies et un examen d'imagerie par résonance magnétique ont révélé qu'elle avait deux hernies discales au niveau inférieur de sa colonne lombaire, ainsi qu'une sciatgie (des symptômes causés par la compression des racines nerveuses qui porte atteinte au nerf sciatique). Elle devait subir une opération, mais cette dernière n'aurait pas lieu avant des mois, soit en juin 2006.

La situation semblait de plus en plus indiquer que M<sup>me</sup> McCrea ne pourrait jamais reprendre le travail qu'elle faisait avant son accident. Elle a donc profité du temps qu'elle avait avant son opération afin d'améliorer ses compétences en travail de bureau à l'aide de cours en ligne qu'offrait le centre d'accès communautaire. M<sup>me</sup> McCrea, ainsi que son opération, ont réussi! Elle était ravie de reprendre le travail chez son employeur à titre d'adjointe administrative au mois de novembre 2006, soit deux ans après sa blessure.

Toutefois, son sentiment de réussite a été de courte durée puisqu'en avril 2007, on l'a avisée que son poste serait éliminé graduellement au mois de juin.

Elle se souvient qu'elle était frustrée.

« J'ai passé une période difficile, mais je devais m'encourager, car je ne voulais pas désespérer. Je savais que cela ne donnerait rien. »

Le spécialiste en réadaptation de Travail sécuritaire NB de M<sup>me</sup> McCrea, Jeff Curtis, a reconnu ses compétences en travail de bureau et a recommandé qu'elle poursuive son recyclage dans ce domaine étant donné son attitude et son éthique du travail.

« Le mieux que je puisse espérer est que d'autres clients et intervenants réalisent que l'approche de cette travailleuse blessée peut mener à une réussite malgré une blessure et des limitations subséquentes. C'est évident que Sheila avait besoin d'aide, mais qu'elle s'aidait également elle-même », a affirmé M. Curtis.

Après que M<sup>me</sup> McCrea a effectué des recherches sur ses projets pour reprendre ses études, il restait toujours le problème de financement. Faisant preuve de débrouillardise, elle a proposé à M. Curtis qu'elle pourrait présenter une demande de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada pendant qu'elle se remettait de son opération et pour la durée de son recyclage. Selon M. Curtis, cette décision était un facteur déterminant de la réussite de M<sup>me</sup> McCrea.

« Je suis persuadé que les frais liés à la formation n'auraient pas été approuvés », a-t-il expliqué.

Au mois de juin 2007, M<sup>me</sup> McCrea s'est inscrite au programme de secrétariat médical au CompuCollege. Le fait qu'elle n'ait pas vu l'intérieur d'une salle de classe depuis plus de 20 ans ne l'a pas dissuadée. Elle a obtenu une moyenne de 97 % et a terminé au premier rang de sa classe. Elle a également reçu un prix de distinction pour l'excellence dans son programme.

*suite en page 3*

## Dates importantes à retenir!

### 30<sup>e</sup> conférence annuelle en matière de santé et de sécurité de Travail sécuritaire NB

Les 17, 18 et 19 octobre 2010  
Hôtel Delta Beauséjour, Moncton, NB

## NOTRE NOUVELLE CAMPAGNE SERA BIENTÔT LANCÉE!



# TRAVAIL SÉCURITAIRE NB GARDE DE BONNSOUVENIRS D'UN ANCIEN PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Raymond P. Campbell

C'est avec tristesse que Travail sécuritaire NB a accueilli la nouvelle du décès récent d'un ancien président de son conseil d'administration, Ray Campbell. M. Campbell a agi comme président de 1999 à 2001, à une époque où l'organisme était connu

de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (CSSIAT). En fait, avant d'assumer le rôle de président du conseil, M. Campbell avait participé à l'étude initiale dans le cadre de laquelle on avait examiné la possibilité d'un fusionnement de l'ancienne Commission des accidents du travail et de la Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail pour créer la CSSIAT, ce qui a fini par devenir réalité.

Avant de se joindre au conseil de la CSSIAT, M. Campbell avait occupé le poste de sous-ministre du Travail et de la Main-d'œuvre; de sous-ministre des Services sociaux; et de secrétaire du Conseil du Trésor. Tout au long de sa carrière, il a acquis une expérience considérable à travailler avec des groupes ouvriers et patronaux.

Peu de temps après sa nomination au conseil, il a déclaré qu'il avait accepté le défi en raison de sa passion de travailler avec le public. « Mon premier amour est de travailler avec les gens. J'adore analyser les problèmes et trouver des solutions pour ensuite les mettre en pratique. Cela était surtout le cas lorsque je travaillais au sein du ministère du Travail. Par conséquent, lorsque j'ai eu l'occasion de siéger

au conseil d'administration de la CSSIAT, je n'ai pu y résister », a-t-il expliqué.

La présidente actuelle du conseil de Travail sécuritaire NB, Roberta Dugas, siégeait au conseil comme représentante du public en général pendant la présidence de M. Campbell. « Je me souviendrai toujours de sa capacité de communiquer, de ses grandes connaissances, de sa compassion envers les travailleurs blessés et du grand respect qu'il avait pour tous », a-t-elle expliqué.

Une agente des relations de travail auprès du Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, Donna McNeill, était aussi membre du conseil avec M. Campbell. « Il y avait de nombreuses choses que j'admirais à son sujet. D'abord, il était un gentilhomme. Même lorsque nous n'étions pas d'accord sur certaines questions, il démontrait que ce sont les différences plutôt que les similarités qui engendrent la force. J'aimais aussi le fait qu'il était père de famille et j'ai toujours considéré qu'il avait beaucoup de compassion », a-t-elle affirmé.

Le président de la Saint John Construction Association, Pat Darrah, a également siégé au conseil avec M. Campbell. « Ray n'oubliait pas les gens ordinaires. Il s'intéressait aux opinions de tous et prenait toujours le temps de parler à qui que ce soit, peu importe de qui il s'agissait. Il s'assurait toujours que personne n'était exclu », a expliqué M. Darrah. « Tout au long de sa carrière au sein de la fonction publique, il travaillait pour le bien des autres. Prenons l'exemple

de la *Loi sur les normes d'emploi*. Ray a joué un rôle très important dans le rehaussement des normes pour les travailleurs néo-brunswickois. »

À titre de président du conseil, « Ray était très curieux », a avoué M. Darrah. « Il s'assurait toujours d'avoir tous les renseignements dont il avait besoin pour prendre des décisions éclairées et pour assurer que les choses étaient faites d'une manière harmonieuse et organisée. »

« C'était un homme remarquable. » Voilà un sentiment que partagent tous ceux qui l'ont connu.

Le président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB, Doug Stanley, a précisé qu'il a eu beaucoup de liens professionnels avec M. Campbell sur une période de 40 ans. « Grâce à l'engagement de Ray envers l'élaboration d'une politique de gouvernance saine, c'est lui qui a pavé la voie pour les réalisations de l'organisme », a-t-il expliqué. « Ray était réellement un fonctionnaire de grande renommée qui a beaucoup fait pour les travailleurs et les employeurs du Nouveau-Brunswick. »

Lorsqu'il s'est joint au conseil de Travail sécuritaire NB (CSSIAT à l'époque), M. Campbell a exprimé son désir d'aider à rendre les lieux de travail néo-brunswickois plus sécuritaires. C'est d'ailleurs ce qu'il a fait. Au nom de tous les travailleurs et employeurs de la province, nous l'en remercions. Nous offrons nos sincères condoléances à sa famille et à ses amis. •

## ACTIVITÉS

### Jour de deuil Le 28 avril

Le jour de deuil national est un jour pour rendre hommage aux travailleurs qui ont perdu la vie, subi une blessure ou été atteints d'une maladie au travail. Veuillez communiquer avec le conseil du travail de votre région pour connaître les heures et les endroits des activités organisées dans votre communauté.

### Semaine nord-américaine de la sécurité et de la santé au travail Du 2 au 8 mai

La Semaine nord-américaine de la sécurité et de la santé au travail (SNASST) a pour objet d'attirer l'attention des employeurs, des travailleurs, du grand public et de tous les partenaires de la sécurité et de la santé au travail sur l'importance de la prévention des blessures et des maladies au travail et à la maison. Cette année, le thème de la Semaine est « Santé et sécurité : un engagement pour la vie! Êtes-vous vraiment en sécurité? ». Pour obtenir plus de détails sur la SNASST, veuillez visiter le site [www.naosh.ca](http://www.naosh.ca).

### Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées Du 30 mai au 5 juin

Cette année marquera le 23<sup>e</sup> anniversaire de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées au Nouveau-Brunswick. Le thème est « Oui nous pouvons! ». Différentes activités intéressantes et des projets communautaires liés au thème sont organisés à différents endroits de la province. Des mises à jour relativement aux activités seront affichées périodiquement sur le site Web du Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées, à l'adresse [www.gnb.ca/0048](http://www.gnb.ca/0048).

# LE JOUR DE DEUIL : POUR RENDRE HOMMAGE AUX TRAVAILLEURS QUI ONT PERDU LA VIE OU SUBI UNE BLESSURE AU TRAVAIL

Le 22 septembre 1971, Pauline Farrell a mis la table pour deux avant d'aller se coucher, comme elle le faisait toujours. Son mari, Bill Kelly, était censé rentrer à la maison pour prendre le déjeuner après sa nuit de travail chez Énergie NB.

Tragiquement, on a réveillé M<sup>me</sup> Farrell à 3 h 50 pour lui annoncer la nouvelle que son mari avait été tué dans une explosion survenue au travail. « Le prêtre est venu me dire ce qui s'était passé. Lorsqu'il a vu que la table avait été préparée pour deux personnes, ses yeux se sont remplis de larmes », a expliqué M<sup>me</sup> Farrell. « J'étais enceinte de presque six mois à l'époque. Tout s'est écroulé lorsque j'ai appris que Bill était décédé. »

Le 28 avril, M<sup>me</sup> Farrell assistera à la cérémonie du Jour de deuil qui se déroulera dans sa région de Moncton. Elle précise qu'elle participe à l'activité chaque année pour rendre hommage à son mari décédé. Sa fille, qui n'a jamais rencontré son père, assiste à la cérémonie à Saint John.

« Il s'agit d'une activité importante à laquelle tous les Néo-Brunswickois devraient prendre part », a affirmé M<sup>me</sup> Farrell. « Nous devons nous réunir en tant que collectivité afin d'honorer la mémoire de tous les travailleurs qui ont perdu la vie, tout comme nous le faisons pour nos anciens combattants le jour du Souvenir. »

Le Jour de deuil est une activité annuelle que le

mouvement ouvrier a initiée en 1984 afin d'attirer l'attention sur les tragédies qui surviennent aux lieux de travail et d'améliorer les normes qui portent sur la sécurité au travail. Le 28 avril a été choisi parce qu'il s'agit de la date à laquelle on a adopté en troisième lecture la première loi canadienne importante en matière d'indemnisation des travailleurs et travailleuses (Ontario, 1914).

« Je crois qu'il est important de marquer la mort de ces travailleurs car cela nous permet d'exprimer notre chagrin pour la peine et la souffrance des victimes, de leur famille, de leurs amis et de leurs collègues. Cela nous rappelle également que le travail que nous faisons afin d'améliorer la santé et la sécurité au travail est loin d'être fini », a expliqué la présidente du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB, Roberta Dugas. « Voilà également l'occasion pour nous d'être solidaires, de nous engager à tirer des leçons de ces tragédies et de travailler plus fort afin de réduire le nombre d'accidents du travail. »

L'an dernier, 11 000 Néo-Brunswickois ont subi une blessure au travail et dix ont perdu la vie des suites d'un accident du travail. M<sup>me</sup> Farrell explique que chaque accident mortel lui rappelle de mauvais souvenirs. « Même après 39 ans, j'ai le cœur lourd. Je pense à Bill tous les jours. J'ai tellement de choses à partager avec lui. Je ne peux même pas commencer à exprimer la tristesse que son décès m'a causé, ainsi que l'effet qu'il a eu sur sa fille, sa famille et ses collègues. »

Il n'y a pas que les accidents mortels qui ont un effet sur des vies, mais tous les accidents du travail. Yves O'Brien n'avait que 14 ans lorsqu'il a subi des brûlures graves en travaillant au garage de son père. La combinaison d'échappement de moteurs diesel et d'un appareil de chauffage au bois a créé une bombe qui a projeté M. O'Brien au sol, et il a pris feu. Son père l'a pris et l'a jeté dehors dans la neige afin d'éteindre l'incendie. Les blessures ont eu un effet physique sur M. O'Brien, mais l'accident a eu des répercussions sur toute la famille.

« J'étais à l'hôpital pendant trois mois et j'ai dû subir 22 opérations afin de me remettre de mes blessures », a-t-il expliqué. « C'était difficile sur le plan émotionnel. Mon père se tenait responsable, mais je sais que c'est grâce à lui que je suis ici. J'en suis tellement reconnaissant. »

M. O'Brien indique qu'il espère que le Jour de deuil sensibilisera davantage les gens et offrira une éducation qui aidera à prévenir les blessures subies au travail.

Travail sécuritaire NB vous invite tous à trouver une façon spéciale de marquer ce jour important. Vous pouvez entre autres observer un moment de silence ou mettre les drapeaux en berne à votre lieu de travail, ou participer à une cérémonie commémorative. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les activités du Jour de deuil, veuillez visiter le site Web de Travail sécuritaire NB au [www.travailsecuritairenb.ca](http://www.travailsecuritairenb.ca).

Yves O'Brien



## BONNES NOUVELLES : suite de la page 1

Au mois de mars 2009, M<sup>me</sup> McCrea a obtenu un poste occasionnel au sein du Registre provincial du cancer, à Saint John. Elle travaille également quelques quarts de travail au centre de santé de Sussex de temps à autre. L'expérience qu'elle a vécue lui a donné une nouvelle chance physiquement et mentalement : elle a commencé à faire de la marche pendant son heure de dîner, ce qui lui a permis de perdre 50 livres et de réduire la tension sur son dos. De plus, le mois dernier, M<sup>me</sup> McCrea a obtenu un poste permanent à titre d'agente des services administratifs II au sein du Registre provincial du cancer. Pour M. Curtis, il est encore plus évident que le travail acharné porte fruit.

« Cela démontre qu'il faut parfois accepter un poste qui n'est pas idéal lorsqu'on réintègre le marché

du travail », a-t-il affirmé.

Aujourd'hui, à sa maison à Pearsonville, M<sup>me</sup> McCrea a parfois de la difficulté à croire que malgré la douleur, la thérapie et les efforts qu'elle a dû déployer, elle a fait d'une mauvaise situation une réalisation. C'est un fait qui n'a pas échappé à son époux, Jim.

« Je suis très fier d'elle pour avoir été capable de sortir de sa zone de sécurité et de continuer son recyclage afin de s'en sortir avec d'excellents résultats et un prix, » a-t-il précisé.

Selon M<sup>me</sup> McCrea, tout est possible lorsqu'on a un bon réseau de soutien et une bonne attitude. « Faites de votre mieux car chacun a une situation et une blessure auxquelles il doit faire face. Il s'agit de consacrer ses meilleurs efforts et de viser la réussite. » •



## À LA COUR

**AURÈLE BRUN**, d'Aldouane, au Nouveau-Brunswick, a plaidé coupable le 2 mars 2010 à une accusation de fraude de plus de 5 000 \$ après avoir fraudé Travail sécuritaire NB en omettant de déclarer des revenus pour la période entre juillet et décembre 2006. Il a été condamné à purger deux ans de probation et à rembourser la somme de 8 210,85 \$ à titre de dédommagement.

La **VILLE DE RIVERVIEW** a été condamnée à payer une amende de 5 000 \$ lorsqu'elle a plaidé coupable le 11 décembre 2009 à une infraction à l'alinéa 9(2)c) de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* pour avoir omis d'assurer la formation et la supervision nécessaires à un salarié qui se servait d'une scie à chaîne afin de couper des palettes. Le salarié a subi une lacération à l'arrière de la jambe à la suite de l'incident.

**GRAND FALLS ROOFING INC.** a plaidé coupable le 4 décembre 2009 à une accusation en vertu du sous-alinéa 49(1)a)(i) du *Règlement général 91-191* établi en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* pour avoir omis de fournir un dispositif individuel de protection contre les chutes aux salariés qui doivent travailler dans une aire de travail non protégée qui est à plus de trois mètres au-dessus de la surface sûre la plus proche. L'employeur avait déjà reçu cinq ordres de suspension des travaux au cours d'une période de trois ans. L'entreprise a été condamnée à payer une amende de 2 000 \$, ainsi qu'un montant supplémentaire de 400 \$ en vertu de la *Loi sur les services aux victimes*.

# 20 ANS DE DÉJEUNERS AU NOUVEAU-BRUNSWICK DANS LE CADRE DE LA SNASST

**P**ersonne n'a besoin d'expliquer à Roy Silliker l'importance de la santé et de la sécurité au travail.

Puisqu'il travaille dans l'industrie de la construction lourde depuis 22 ans, il a vu bien trop d'accidents du travail. Son désir de mettre fin à ces blessures a mené à son poste actuel de directeur général de la New Brunswick Construction Safety Association, à Miramichi.

Étant donné que la Semaine nord-américaine de la sécurité et de la santé au travail (SNASST) arrive à grands pas (elle se déroulera du 2 au 8 mai), M. Silliker est en pleine action. Parmi les activités de la SNASST, on retrouve une série de déjeuners à l'intention des comités mixtes d'hygiène et de sécurité. Ces déjeuners sont présentés à différents endroits de la province et comprennent des discussions en matière de santé et de sécurité. M. Silliker est l'une des quelques personnes qui ont assisté à tous les déjeuners au cours des derniers 20 ans.

« Les déjeuners attirent des conférenciers intéressants et donnent aux participants l'occasion de rencontrer d'autres gens qui travaillent dans

le domaine, ainsi que de partager des idées et des suggestions quant à l'amélioration du secteur en général. »

La SNASST découle de la Semaine canadienne de la santé et de la sécurité au travail de la Société canadienne de la santé et de la sécurité au travail (SCSST), qui a été observée de 1986 à 1996. Le Nouveau-Brunswick souligne la SNASST depuis 1990 et par conséquent, cette année marque le 20<sup>e</sup> anniversaire.

La SNASST a vu le jour lorsque des représentants des travailleurs du Canada, des États-Unis et du Mexique se sont réunis dans le cadre des pourparlers sur l'Accord de libre-échange nord-américain au milieu des années 90. On a demandé à la SCSST d'élargir la Semaine canadienne de la santé et de la sécurité au travail pour en faire un programme nord-américain. Les détails de la SNASST ont été élaborés de 1997 à 2000.

Selon M. Silliker, le programme a beaucoup évolué depuis le début des années 90, lorsque les déjeuners et d'autres activités ne se déroulaient souvent que dans les plus grands centres urbains de la province.

« Grâce au changement d'attitudes, à l'innovation et surtout au travail ardu des bénévoles, nous avons vu une croissance continue. Il y a avait un temps où les déjeuners n'étaient offerts qu'à Moncton, Saint John et Fredericton. Maintenant ils ont lieu partout dans la province. »

Cette année, le thème de la Semaine est « Santé et sécurité : un engagement pour la vie! Êtes-vous vraiment en sécurité? ».

« Il s'agit d'une question importante que les gens devraient se poser. Oui, la sécurité entraîne des coûts, mais elle améliore le moral, et des travailleurs plus heureux sont des travailleurs plus productifs. De plus, une réduction des réclamations avec interruption de travail améliore le résultat net. »

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Semaine nord-américaine de la sécurité et de la santé au travail, veuillez visiter le site [www.naosh.ca](http://www.naosh.ca).

